

Droit du travail

Les attributions du CSE

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Le droit d'alerte sur les atteintes aux droits des personnes, à leur santé ou aux libertés individuelles peut concerner :**
 - a. Le risque d'ouverture par l'employeur des courriels personnels
 - b. Des faits de harcèlement sexuel
 - c. Une discrimination salariale
 - d. Une différence de traitement salarial
- 2. Dans les entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés, le CSE est consulté :**
 - a. Sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise
 - b. Sur les propositions de reclassement du salarié inapte à la suite d'un accident du travail
 - c. Sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - d. Sur la situation économique et financière
- 3. Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le CSE a dans ses attributions :**
 - a. La gestion de toutes les activités sociales et culturelles
 - b. L'exercice du droit d'alerte sur les atteintes aux droits des personnes, à leur santé ou aux libertés individuelles
 - c. L'exercice du droit d'alerte économique
 - d. La consultation sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise
- 4. Lorsqu'un texte prévoit qu'une décision est soumise à consultation du CSE :**
 - a. La consultation est préalable
 - b. La consultation est éventuelle
 - c. L'avis émis est indicatif

d. L'avis émis s'impose à l'employeur

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Les attributions du CSE, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.